



BULLETIN MUNICIPAL DE LILLE

N° 6
AVRIL 1970



graphimor lille

ADMINISTRATIONS + COLLECTIVITÉS

INDUSTRIELS + COMMERÇANTS

PARTICULIERS

POUR ENLEVER
CE QUI VOUS ENCOMBRE
OU VOUS EMBARRASSE



POUR TOUS
VOS TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
CURAGE DE
CUVETTES
AQUEDUCS
COLLECTEURS
CANALISATIONS
CUVES A MAZOUT



4C3/11
ARCHIVES MUNICIPALES
DE LILLE

Sommaire

	Pages
Le billet du Maire	3
Lille et l'automobile	4
Le Bureau d'Aide Sociale	12
Nouvelle salle de sports	24
La vie des crèches lilloises	27
Au Musée des Beaux-Arts	31
L'Ecole de Plein Air	33

Le Billet du Maire

L'automobile en ville

On s'accorde dans l'ensemble sur le fond du problème de la circulation urbaine — encombrements, gêne, difficultés de stationnement, confusion, bruits, accidents, pollution de l'atmosphère, etc. — mais sur les remèdes, les conclusions sont hâtives et terriblement contradictoires.

Certains vont jusqu'à dire que le problème s'avère insoluble et qu'en conséquence toute tentative d'améliorer l'état de choses actuel constitue une dépense inutile. D'autres disent que les villes des siècles passés ont vécu et que mieux vaut reconnaître les faits.

Les uns, l'œil tourné vers les Etats-Unis, font confiance aux autoroutes pénétrantes, alors que la même expérience incite les autres à affirmer que c'est la dernière chose à faire et qu'il faut en revenir... aux chemins de fer.

Certains considèrent que la croissance galopante du nombre des automobiles « résoudra » le problème par le découragement des usagers à prendre la route. Les uns veulent bannir tout véhicule du centre des villes, les autres veulent au contraire qu'on y multiplie les possibilités de stationnement et de parcage.

Les gens, au surplus, changent d'avis selon les heures ; tel conducteur sans pitié pour les piétons, s'emportera contre les automobilistes lorsque, quelques minutes plus tard, il ira à pied.

Les uns déplorent les pertes que les encombrements infligent au commerce, à l'industrie. Les autres se soucient du nombre croissant des accidents ou du dommage infligé au cadre urbain, à la santé publique, etc...

La plupart de ces points soulèvent les passions et de nombreux groupes de pression se consacrent à la défense de ces différents points de vue et pas toujours avec le sens de la responsabilité civique et de l'intérêt général.

Nous n'entendons pas ici faire le partage entre ces diverses opinions que l'on trouve reproduites dans toutes les études françaises ou étrangères.

Dans ce Bulletin, nous nous attachons à faire le point dans notre ville. On souligne la progression alarmante du parc automobile. On rappelle les mesures d'ensemble, déjà prises, celles qui sont prises au « coup par coup » en fonction des impératifs que révèle l'expérience, on souligne celles de grande dimension qui sont actuellement en projet à la Communauté Urbaine (parkings place de la République, quai du Wault, avenue du Peuple Belge).

Pour tout ce qui concerne la circulation, disons qu'il n'est pas évident du tout — pour l'observateur de bonne foi — que l'on roule plus mal à Lille que dans d'autres grands centres. (Sauf quand la présence à Lille de personnalités officielles perturbe la circulation et révèle l'insuffisance des effectifs de police — insuffisance que nous avons souvent dénoncée).

Le stationnement, lui, est en voie de poser de sérieux problèmes et risque de compromettre gravement la circulation elle-même, jusque-là, relativement fluide.

Le nombre de places réservées au stationnement montre l'effort qui a été fait et dont les résultats seraient bien meilleurs si les usagers voulaient enfin tenir compte que les parcs de dissuasion généralement dédaignés sont tous à moins de dix minutes à pied du centre des affaires.

Nous pouvons encore améliorer la situation et nous le ferons. L'application du stationnement payant peut permettre d'y parvenir. Car, « tant que la voirie offrira un garage gratuit à qui ne veut pas en payer un, il y a peu de chances pour que les promoteurs privés entreprennent la construction de garages dont nous aurions bien besoin ».

Certes, on ne peut nier que l'attraction qu'exerce l'automobile particulière est très grande (outil de travail, équipement familial, instrument du loisir, etc.).

On ne peut pas nier non plus — lorsqu'il s'agit de considérer la vie de la cité — les avantages que comportent les transports publics en commun, si pratiques en ce qu'ils libèrent la voie publique d'une fraction appréciable du trafic privé.

On peut même, à cet égard, avancer l'idée que le meilleur moyen d'imposer un plafond à la circulation des automobiles particulières dans les centres à population dense, serait l'existence d'un moyen de transport en commun rapide et confortable. L'avenir est au métro ou à toute autre formule analogue, en sous-sol ou en passage supérieur.

En attendant, une politique financière appropriée, qui rendrait les transports en commun plus faciles et relativement bon marché, pourrait être à moyen terme la clé d'un problème dont l'acuité sociale est trop évidente.

Augustin LAURENT,

Maire de Lille,

Président de la Communauté Urbaine
de Lille-Roubaix-Tourcoing,

Ancien Ministre.

Lille et l'automobile

Les maux

Le conflit s'aggrave entre l'automobile et la Cité.

Le parc automobile augmente constamment alors que les vieilles rues gardent leur étroitesse. Il y a de vastes emplacements de stationnement à 500 ou 800 mètres du centre de la ville mais les automobilistes répugnent à parcourir à pied cette faible distance.

AUGMENTATION CONSTANTE DU TRAFIC

Des statistiques du B.R.C. (Bureau Régional de Circulation) soulignent l'évolution :

De 1964 à 1968, des comptages directionnels réalisés à l'heure de pointe du soir, c'est-à-dire de 18 heures à 19 heures, révèlent une augmentation :

1° Aux entrées de la Ville (cordon externe) de 37 %.

2° Au noyau central, de 33 %.

Au poste permanent de contrôle du Pont des Postes par exemple, les pointages permettent les comparaisons suivantes :

<u>Année</u>	<u>Jour moyen ouvrable</u>	<u>Evolution</u>
1966	14.336	
1967	15.876	+ 10,7 %
1968	16.245	+ 2,3 %
1969	18.720	+ 15,2 %

LILLE : Il entre et sort en moyenne par jour ouvrable 300.000 voitures, dont 35.000 à l'heure de pointe du soir.

STATIONNEMENT ABUSIF

D'autre part, l'instauration du stationnement unilatéral ou alterné dans de nombreuses artères, sa suppression totale dans certaines autres ont, en quelques années, soustrait plus de 1.200 emplacements au parcage des voitures. L'écoulement du trafic imposait ces mesures.

On peut le regretter certes ! mais nos chaussées sont faites pour rouler : c'est leur raison d'être puisqu'elles sont voies de communication et si les Maires des grandes villes, en dépit de leurs pouvoirs de Police, laissent l'auto-ventouse tuer l'auto-mobilité, ils condamneraient du même coup à l'asphyxie les centres d'affaires.

Ce danger d'étouffement, joint à une densité de trafic difficilement absorbable, pose aux responsables élus et aux techniciens des problèmes presque insolubles.

Quand on sait qu'en matière d'Urbanisme, un projet chasse l'autre et que le dogme d'aujourd'hui peut très bien devenir hérésie demain (le schéma directeur de Paris est déjà remis en question) ; on mesure la difficulté de la tâche.

Places de stationnement en zone bleue : 13.500 places au sol.

Les remèdes

Un seul est valable : il consisterait à faire circuler et parquer les voitures au-dessous ou au-dessus du niveau du sol. Mais trop onéreuse pour être généralisée, cette solution n'intervient que très rarement et ce n'est que par touches techniques successives qu'on peut tenter de suivre l'évolution du trafic.



**Une épave.
Voiture abandonnée,
accidentée ou volée.
On en relève
plusieurs centaines
par an
sur la voie publique.**

(Photo « Voix du Nord »)

C'est avant tout la Voirie qu'il faut adapter à la circulation moderne ; nous mentionnons plus loin quelques-uns des travaux réalisés ou entrepris dans ce but.

Mais il doit rester entendu que toutes ces innovations n'auront d'efficacité que si la compréhension des usagers et leur participation nous sont acquises.



**11 heures 45,
heure où les livraisons
sont interdites.
En plein centre,
trafic bloqué.**

(Photo « Nord Matin »)

Trop d'usagers sont enclins à préconiser des remèdes-miracles pour se donner le change, éviter les vraies questions et continuer de « se débrouiller »...

Pourtant, si les utilisateurs de la voie publique étaient plus coopératifs, bien des maux nous seraient épargnés.

Ainsi, imaginez tout bonnement :

— Que demain les riverains cessent en zone bleue, de bloquer l'accès des boutiques et des bureaux, la journée durant..

— Que les automobilistes pour qui la voiture individuelle n'est pas « **l'instrument économique ou social indispensable** » empruntent les transports en commun cinquante fois moins encombrants ou garent leurs véhicules dans les parkings périphériques de dissuasion délaissés.

Ne croyez-vous pas que le trafic s'en trouverait grandement facilité ?

— « **On est arrivé au moment où il faut priver au moins partiellement et temporairement l'automobiliste de sa voiture** » déclare M. GRIMAUD, Préfet de Police, approuvé par les Ministres intéressés, le Préfet de la Seine et le Président du Conseil Municipal de Paris.

Les autorités responsables des grands centres urbains devront-elles, tôt ou tard, se déterminer en fonction du même principe ? Non, si les usagers prennent conscience de leur véritable intérêt et d'une solidarité de fait.



Circulation coupée.
Il y a pourtant
un parking
pour poids lourds libre
à 300 mètres de là.

(Photo « Liberté »)

LES PARCS A NIVEAUX

Mais qu'ils ne se retranchent pas, pour échapper à cette indispensable prise de conscience, derrière le faux-fuyant des parcs destinationnement.

Ces derniers en effet — et ce sont les mêmes personnalités parisiennes qui l'affirment — ne modifient pas fondamentalement les données du problème.

Les chiffres, dans notre région, en font foi.

Nous avons vu par exemple que, de 1964 à 1968, l'augmentation du trafic dans le noyau central de Lille avait été de 33 %. Les quelques milliers d'emplacements prévus en souterrain ces prochaines années n'absorberont, — s'ils sont tous occupés et c'est là une hypothèse optimiste, — qu'une infime partie de l'augmentation annuelle de ce trafic dont il faudra encore retrancher **les emplacements obligatoirement perdus au sol dans le périmètre de protection.**

Les parcs à niveaux ajoutent aux possibilités de stationnement, c'est incontestable. En libérant le sol, ils peuvent faciliter la circulation mais s'ils soulagent, ils ne remédient pas au mal. C'est de l'aspirine pour un cancer.

Dans le domaine du stationnement en général, il convient d'ailleurs de souligner un changement de politique dans certains pays qui sont à l'avant-garde des techniques modernes et c'est à noter pour tous ceux qui veulent faire de nos agglomérations un vaste et inhospitalier garage.

Aux Etats-Unis en effet, comme au Japon, en Suède, etc... les jardins et espaces verts qui avaient été sacrifiés à la mécanique, vont être rendus à leur destination première. C'est la décision que le Président Nixon traduit par cette saillie d'esprit : « **rétablir la paix avec la nature** ».

Pour le même motif, les autoroutes à pénétration urbaine au niveau du sol sont condamnées ; par la densité de leur trafic, elles nuisent à la santé publique.

Il faut rendre aux urbains, surtout à l'immense majorité de ceux qui n'ont pas de résidence secondaire, un cadre de vie supportable.

C'est pour répondre à cette préoccupation que le Gouvernement a décidé de créer une Commission pour la préservation de l'espèce humaine et que le Ministre de l'Equipement souhaite donner la priorité aux voies aériennes, en viaduc par exemple.



Stationnement abusif.
Bientôt les voitures
d'enfants
seront contraintes
d'emprunter
la chaussée.

(Photo « Nord Eclair »)

L'AUTOMOBILISTE, MAITRE DE SON DESTIN

On le constate au chassé-croisé des techniques : les clés du problème sont insaisissables et c'est encore et toujours du bon vouloir des hommes au volant que dépend le fonctionnement des communications inter-urbaines.

Ce bon vouloir existe chez la majorité d'entre eux ; il gagne en étendue lorsque les gardiens de la paix, en nombre suffisant, peuvent orienter les courants du trafic, conseiller, inciter à la prudence.

Malheureusement, la Compagnie Urbaine de circulation, déjà réduite à sa plus simple expression, est souvent distraite de ses tâches.

Or, quand peuvent se conjuguer les efforts d'une police omni-présente et la discipline d'usagers compréhensifs, les difficultés s'aplanissent et les conflits tendent à disparaître.

Pour preuve, ces observations toutes récentes de la C.G.I.T. dont les clients font quotidiennement les frais d'un stationnement abusif et d'une circulation désordonnée :

« Les couloirs de circulation réservés aux autobus dont nous demandons l'aménagement ne constituent pas, dans notre esprit, une fin en soi, mais une solution de refuge dictée par les circonstances.

« Nous avons, en effet, constaté à maintes reprises et depuis plusieurs mois, que, sans doute en raison de l'insuffisance des moyens adéquats, on ne parvenait pas à obtenir l'application des règles très judicieuses édictées par la Ville de Lille pour empêcher tout encombrement des rues.

« Il est bien évident que si ces règles étaient observées, les autobus circuleraient aisément et que nous n'aurions pas besoin dans des cas particuliers, d'un couloir de circulation.

« D'une façon générale d'ailleurs, si toutes les mesures de police prescrites par l'Administration Municipale étaient strictement appliquées, la circulation à Lille rencontrerait beaucoup moins de difficultés.

« C'est ainsi que la veille de Noël, le samedi 27 et surtout le lundi 29 décembre, malgré une circulation dense, la présence d'une police agissante a permis aux autobus d'assurer convenablement leur mission et sans que nous ayons à déplorer la moindre obstruction... ».

Voici démontrée l'efficacité des mesures de toute nature qu'en collaboration avec les Ponts et Chaussées, la Communauté Urbaine et le Bureau Régional de Circulation, l'Administration Municipale a prises ou pu faire prendre.

Cette politique d'adaptation se poursuit ; on en jugera par la liste ci-après des principaux travaux projetés pour l'exercice 1970-1971.

L'utilité de ces travaux se vérifiera dans la collaboration de tous, c'est-à-dire, dans la victoire du bon sens.

Il n'est de salut que dans l'analyse objective de nos difficultés, hors d'une certaine politique de l'autruche.

La voirie au service de la circulation

SERONT PROCHAINEMENT RECONSTRUITES :

La rue Faidherbe, avec aménagement d'un couloir réservé aux autobus et aux services de secours.

La façade de l'Esplanade avec création d'une chaussée à 5 voies - les arbres étant sauvegardés (le prolongement de cette artère permettra de libérer le Vieux Lille des poids lourds).

La rue Littré pour raccordement à la rue des Postes.

Les rues d'Aguesseau, Lallement et Jules de Vicq.

SERONT ELARGIES :

Les voies d'accès au Pont-Royal.

Les rues Vergniaud, Gustave Testelin et Gustave Joncquet.

SERONT RENFORCEES :

Les chaussées Sud des boulevards de Metz et de Strasbourg.

Des revêtements hydrocarbonés couvriront d'anciennes chaussées pavées sur environ 35.000 m² (rues des Molfonds, de Jemmapes, de Valenciennes, de Trévise, etc, etc...) et les voies concernées, débarrassées de leurs rails.

SERONT AMENAGES :

Les places de la Gare, du Théâtre, des Chasseurs de Driant, de Verdun, seront dotées d'ilots directionnels comme les places de Strasbourg et Antoine Tacq.

Pour distribuer les courants de circulation sur les ronds-points, les ilots directionnels sont aujourd'hui préférés au giratoire sauf dans le cas où la place aménagée offre un diamètre d'un minimum de 130 mètres — le seul qui permette à 40 km/heure un débit relativement fluide des files de véhicules.

AUTRES PROJETS :

Mais il s'agit ici des prévisions les plus importantes, hors entretien. Il convient d'y ajouter le reliquat des travaux non réalisés de l'exercice précédent : l'aménagement des rues du Mal-Assis, du 8 mai 1945, d'Emmerin, de la Chaude Rivière, des Jacobins, des Augustins, du Faubourg des Postes et des abords du Palais de Justice, etc, etc...

Les percées des boulevards périphériques Nord et Sud vont se poursuivre et les techniciens continuent de se pencher sur le tracé du futur Métro tandis que celui de l'auto-route A 1 devrait être reconsidéré (en accord avec la croisade pour l'air pur) ; cette autoroute retrouvant son implantation initiale plus à l'Est de Lille ou étant construite en viaduc avec une utilisation maximum du tracé de la voie ferrée.

La signalisation est du ressort de la Communauté urbaine

UNE SECURITE : ASSUREE PAR LES FEUX,

La signalisation règle et oriente la circulation. Lorsqu'elle s'exprime par feux, au moyen d'appareils délicats et parfois compliqués, son fonctionnement, tributaire du courant E.D.F., reste soumis à tous les aléas de la mécanique, donc à des dérèglements assez fréquents en périodes d'intempéries. C'est pour y remédier qu'un service permanent de dépannage **fonctionne à la Communauté Urbaine**, en collaboration étroite avec les services de Police.

RENFORCEE QUELQUEFOIS PAR LA PRESENCE D'UN AGENT.

La sécurité du trafic est certes beaucoup mieux assurée lorsqu'un Gardien de la Paix veille au respect des diverses phases de franchissement. L'absence de celui-ci à certains carrefours importants a des répercussions néfastes : embouteillages, accidents, etc... On l'a constaté maintes fois hélas ! sans pour autant obtenir un renforcement des effectifs du Corps Urbain de Police manifestement insuffisants.

L'EQUIPEMENT D'UN CARREFOUR RESULTE D'UNE ETUDE.

Certains formulent le désir de voir tel ou tel carrefour équipé d'une signalisation tricolore. Nous n'avons pu satisfaire à leurs doléances et ils nous en tiennent parfois rigueur.

Précisons à leur intention que notre politique, en ce domaine, s'inspire d'une étude rationnelle des courants de circulation. **C'est la densité du trafic qui commande les décisions et détermine les priorités**, compte-tenu du fait que nous ne pouvons multiplier les ruptures de parcours, sans courir le risque de paralyser certains itinéraires.

Témoin le périphérique Est sur lequel déferlent aujourd'hui à l'heure de pointe du soir, c'est-à-dire de 18 à 19 heures, plus de 5.000 véhicules dont de nombreux poids lourds. La signalisation par feux y est réduite au strict nécessaire ; elle laisse pourtant se former des queues de 150 à 200 mètres. Des toboggans le décongestionneraient certainement mais la Direction des routes n'a pas de crédits !...

SYNCHRONISATION OU COORDINATION ?

Actuellement, nous avons 118 carrefours équipés en feux tricolores. Vingt-trois d'entre eux sont synchronisés et quatorze coordonnés.

La synchronisation qui donne simultanément le vert aux feux de tout un circuit présente l'inconvénient d'un blocage de véhicules à l'apparition du rouge.

La coordination, formule plus souple, mais plus onéreuse, lui est préférée. Par le déclenchement successif du vert, à une vitesse horaire moyenne de 60 km, elle livre à l'usager un parcours plus long.

Une quinzaine de carrefours recevront durant l'exercice prochain des équipements par feux tricolores, dans un contexte de coordination renforcée.

Le difficile problème du stationnement

PARKINGS.

Deux parkings fonctionnent actuellement en souterrain : Hôtel de Ville et Carnot. Un troisième : République, est mis au concours. Plusieurs autres sont prévus à la lisière du Centre et à la périphérie : Square Dutilleul - Quai du Wault, Avenue du Peuple Belge, Centre directionnel, Champs de Mars, etc...

L'initiative privée est aussi très active dans ce domaine et nous verrons prochainement s'ouvrir des chantiers souterrains et aériens qui aideront efficacement à soulager nos difficultés de stationnement.

En ce qui concerne les parcs de stationnement au sol, il nous faut souligner que certains d'entre-eux : Jean-Baptiste Lebas, gare routière, Champ de Mars, Javary, Treille, place du Concert, rue de Tournai, etc... sont plus ou moins négligés, alors que leurs abords immédiats sont occupés par les voitures en infraction. C'est une situation déplorable dont tous les usagers pâtissent.

POIDS LOURDS.

Le parage des poids lourds est actuellement notre souci majeur et force nous est bien de constater que, dans ce domaine, les chauffeurs intéressés sont loin de faire l'effort de compréhension élémentaire qu'on serait en droit d'espérer de la part d'étrangers à la ville qui sont nos hôtes. Une véritable coordination du Rail et de la Route devrait intervenir sans délai, qui mettrait de l'ordre dans une situation anarchique : c'est l'affaire du Pouvoir.

En attendant l'achèvement du C.R.T. (Centre Régional de Transports) de Lesquin, dont le Centre d'Accueil ouvrira au début de l'an prochain, des aires de stationnement pour poids lourds ont été aménagées place Fernig et boulevard d'Alsace, dans le quartier des Affrêteurs routiers encombré jours et nuits de camions et de remorques.

Les chauffeurs routiers ont à faire un effort d'adaptation s'ils ne veulent pas indisposer les riverains depuis trop longtemps malmenés : l'esprit de solidarité dont ils font généralement montre sur la route ne doit pas les abandonner aux entrées de la Ville.

PARCMETRES.

Enfin, des parcmètres dont l'emploi est appelé à se généraliser favoriseront une rotation plus rapide des véhicules à l'arrêt. Les places Rihour et du Général de Gaulle, les abords du square Foch seront les premiers équipés.

Des couloirs de circulation pour autobus ?

Les embarras constants de la circulation, les véhicules en stationnement interdit causent aux usagers des transports en commun, surtout aux heures de pointe, un préjudice considérable. Contraints de supporter des durées de parcours aussi démesurées qu'imprévisibles, les clients de la C.G.I.T. sont les premières victimes et les plus nombreuses, de la densité croissante du trafic.

Des mesures sont prévues pour améliorer la desserte des autobus, notamment des couloirs réservés et des modifications d'itinéraires.

Mais c'est l'abandon de la voiture particulière par ceux pour qui elle ne constitue pas l'indispensable moyen de déplacement ou l'outil de travail, qui permettra d'éviter les décisions draconiennes comme l'interdiction du trafic privé, dans certains secteurs et à certaines heures.

Des rues réservées aux piétons ?

Dans de nombreuses villes étrangères, des îlots commerciaux sont réservés aux piétons, à la grande satisfaction des acheteurs et des vendeurs.

En FRANCE et à PARIS notamment, des mesures semblables ont été prises par décision d'autorité, pour éviter le déclin de certains quartiers devenus inabordables.

Il semble à présent que ces initiatives soient davantage appréciées des animateurs de Centres commerciaux. A LILLE en particulier après des expériences réussies, l'idée fait son chemin et plusieurs Unions de Commerçants l'ont adoptée.

C'est en effet une erreur de s'imaginer que la voiture qui court et celle qui stagne peuvent conditionner une certaine prospérité. Comme dans les magasins à grande surface, c'est plutôt le « léche-vitrine » du promeneur qui est un gage de succès. Le fait n'est plus niable.

Mais les artères commerciales sont souvent interdépendantes et c'est d'une entente entre les intéressés que peut jaillir une solution bénéfique pour tous — à condition évidemment qu'il ne s'agisse pas de voies de liaison indispensables au trafic.

Les chantiers

L'ouverture de chantiers sur la voie publique est, à coup sûr, une gêne pour automobilistes et piétons, mais personne n'en conteste la nécessité ; les récriminations portent sur le nombre de chantiers et sur la durée des travaux.

Il faut certes condamner le défoncement périodique des chaussées et trottoirs lillois par différents services publics (électricité, téléphone, eau, gaz, assainissement, chaussées) dont les travaux ne sont manifestement pas coordonnés.

Si nos appels répétés à cette coordination restent souvent vains, c'est presque toujours parce que telle administration intéressée à la synchronisation des travaux ne peut s'y associer par manque de crédits — crédits qu'elle obtient quelquefois six mois ou un an plus tard, ce qui l'amène à ouvrir un chantier après coup.

Nous intervenons fréquemment pour rappeler aux diverses administrations en cause, leurs obligations vis-à-vis des riverains comme des usagers de la voie publique, car des abus peuvent se produire.

N'avons-nous pas vu récemment une entreprise couper un itinéraire d'autobus sans autre forme de procès, une autre rendre à la circulation une chaussée farcie de fondrières, une troisième installer sans préavis son matériel sur un trottoir fort parcouru, etc., etc...

La remise en état des chaussées et des trottoirs ouverts pour divers équipements, tarde aussi trop souvent et des accidents se produisent.

Toutes ces lacunes sont évidentes ; nous y remédions au maximum mais elles justifient les réclamations dont nos Services sont abreuvés sans que leur responsabilité soit engagée.

Elles sont un peu aussi la rançon de l'incessante adaptation de nos anciennes structures aux techniques modernes. C'est l'envers d'un magistral décor.

Pour bien saisir le problème. Il faut aussi jauger les difficultés auxquelles se heurtent les promoteurs.

Ainsi, il arrive que les mêmes voies subissent coup sur coup la pelle des démolisseurs. « C'est du gaspillage » pensent les contribuables, il s'agit le plus souvent d'accidents imprévisibles qui nécessitent une intervention immédiate : rupture de canalisations d'eau ou de gaz, de câbles aussi ; affaissements fréquents dans notre sous-sol saturé d'eau vaseuse, de caves sous chaussées, d'égouts centenaires, de champignonnières, etc., etc...

Ces dégâts qui sont notre lot quotidien sont à réparer au plus tôt et s'ils se produisent dans un secteur déjà torturé par les bulldozers, le trafic se trouve sérieusement et quelquefois inextricablement perturbé.

Hormis ces cas de force majeure vite solutionnés, nous ne permettons jamais que soit neutralisé un îlot vital pour nos activités, queles qu'elles soient.

D'autres difficultés persistent pourtant auxquelles nous avons à faire face ; elles concernent la durée des travaux et la remise en état des sols.

Les intempéries (et cette année l'épidémie de grippe) troublent la bonne marche des chantiers et retardent la réception des travaux. Dans nos régions, le fait est malheureusement normal.

Il faut aussi attendre le tassement des terres pour rendre au sol, après comblement, une praticabilité satisfaisante et c'est un délai de deux à trois mois qui est ici nécessaire. Au carrefour Armand Carrel, un autobus a basculé dans une tranchée effondrée parce que ce délai n'avait pas été respecté.

Des matériaux incompressibles tel que le granit, les scories, etc... pourraient pallier l'inconvénient mais leur prix de revient à pied d'œuvre est le plus souvent prohibitif.

*
**

Nous n'avons pas voulu laisser nos lecteurs dans l'ignorance d'une quelconque donnée du problème car nous savons qu'entre gens de bonne foi, le dialogue est fructueux.

Nous ne nous prétendons pas infaillibles — le dogme en matière administrative ou technique : c'est la pâture des imbéciles — mais, connaissant nos préoccupations comme nos possibilités, les « constructifs » pourront joindre leurs efforts aux nôtres ; leurs suggestions seront toujours les bienvenues.

Le Bureau d'Aide Sociale de Lille

(B. A. S.)

Voici un article du Bulletin consacré au Bureau d'Aide Sociale, à ses activités et à certaines de ses réalisations.

Maire, donc Président de droit, je saisis cette occasion pour dire tout le bien que je pense de cette importante institution dont l'administration et le fonctionnement méritent des éloges.

C'est pour moi un devoir et un plaisir d'exprimer mes félicitations à M. Oscar HERMEZ, Vice-Président, et à MM^{mes} et MM. les Administrateurs qui assument leur mission bénévole avec dévouement et désintéressement. Je réserve une mention particulière à M. Pierre DERCEUX, Secrétaire Général, qui exerce sa fonction avec une compétence et une générosité de cœur unanimement appréciées.

Augustin LAURENT.

Le BUREAU D'AIDE SOCIALE offre ses services à tous ceux qui ont besoin d'une aide administrative, matérielle ou morale, c'est-à-dire :

- aux personnes âgées,
- aux enfants et aux mères de famille,
- aux malades et aux infirmes,
- aux sans-abri.

En outre, il convient de souligner les aspects matériels des autres interventions du BUREAU D'AIDE SOCIALE et sa collaboration avec des organismes sociaux publics, semi-publics et privés.

En raison de l'évolution générale de la société moderne, certaines activités sont appelées à se développer et à changer fondamentalement.

C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'amorcée timidement lors des dix dernières années, **la conception des interventions en faveur des personnes âgées a évolué :**
la notion restreinte d'assistance fait de plus en plus place à la notion très large d'aide sociale.

ADMINISTRATION DU B.A.S. : 29, rue des Fossés.

BUREAUX DE QUARTIER :

FIVES :	18, rue Bourjemois.
ESQUERMES-MONTEBELLO :	179 bis, rue des Stations.
MOULINS :	108, rue des Meuniers.
DANEL-WERQUIN :	31, rue des Fossés.

Le B.A.S. au service de la personne âgée

Les problèmes concernant la population du 3^{me} âge ont retenu toute l'attention du BUREAU D'AIDE SOCIALE qui a développé considérablement ses activités en ce domaine (secours, prestations ou manifestations de caractère humain).

L'intervention du BUREAU D'AIDE SOCIALE en faveur des personnes âgées se manifeste par une action générale et par une action particulière.

ACTION GENERALE :

En matière d'aide sociale, en 1968, le BUREAU D'AIDE SOCIALE a établi :

- 589 dossiers d'assurance volontaire,
- 225 dossiers d'aide sociale aux personnes âgées,
- des dossiers d'aide sociale aux personnes impotentes ou infirmes,
- des dossiers d'aide médicale (80 % des dossiers sont instruits en faveur des personnes âgées),
- 12 dossiers de placement familial,
- 86 dossiers d'admission aux foyers-restaurants,
- 132 dossiers d'aide ménagère,
- 175 dossiers de demande au Fonds National de Solidarité,
- 212 dossiers d'allocation loyer.

ACTION PARTICULIERE

L'action particulière se situe dans le cadre d'une aide à domicile.

Aide Ménagère : Prestation très appréciée, l'aide ménagère apporte au bénéficiaire, en plus des services proprement ménagers, le réconfort d'une présence. Elle permet d'éviter l'hospitalisation temporaire ou définitive.

En 1968, 70 aides ménagères ont assuré à 485 bénéficiaires 81.992 heures de travaux ménagers.

Service de soins : Les infirmières du BUREAU D'AIDE SOCIALE ont effectué 14.244 soins, pansements et piqûres en 1968. Outre ces actes médicaux, elles exercent une action sociale par une liaison entre le malade et le bureau de quartier pour qu'éventuellement, des prestations d'aide ménagère, des distributions exceptionnelles de literie, soient effectuées en priorité pour les malades.

De plus, lorsqu'une hospitalisation est reconnue indispensable, les infirmières ont pour mission d'intervenir auprès du médecin traitant, de faciliter l'acheminement vers l'hôpital, de veiller à ce que les formalités administratives soient normalement accomplies.

Elles assurent également, sous l'autorité d'un des praticiens les plus réputés de la ville une efficace consultation d'ophtalmologie (en 1968, 615 visites).

Restaurant : créé en 1965 sur la proposition du Maire, le restaurant pour personnes âgées a pleinement réalisé ses deux objectifs : servir des repas simples et copieux à un prix modique ; constituer un centre de récréation autour des repas pris en commun. Ce service est également doublé d'une distribution de repas à emporter.

Le total des repas pour 1968 s'élève à 68.764 dont 38.796 distribués dans les cinq centres de repas à emporter : rue de Thumesnil, rue Bourjemois, rue du Magasin, rue des Stations, rue Guillaume-Tell et aux « Dintellières » rue Saint-Sauveur.



Le restaurant pour personnes âgées



La préparation des repas à emporter



Le transport des repas



Le Maire, les Conseillers municipaux et les administrateurs du B.A.S. inaugurent le restaurant de la rue Gantois.

ANIMATION SOCIALE : LES FOYERS D'ANCIENS

Ces Foyers accueillent les personnes âgées dans une ambiance amicale où les heures passent agréablement en bonne compagnie.

Pendant 8 mois de fonctionnement nos 23 foyers ont totalisé 176.000 présences.



Le foyer
de la rue E. Borel

Notre attention particulière s'attache à cette activité qui consiste à mettre à la disposition de personnes âgées un local agréable, meublé confortablement et où autour d'une tasse de café, les conversations vont leur train. certains lisent, d'autres jouent aux cartes, et les soucis, l'isolement s'oublie à mesure que se nouent les amitiés.

Personnes esseulées : Un recensement des personnes âgées esseulées a été opéré. C'est à leur intention que le bénéfice des activités sociales est accordé en priorité.

A l'occasion des vœux de l'année nouvelle une lettre leur est adressée et c'est assurément la seule du genre qu'elles reçoivent. Ce témoignage de sollicitude du BUREAU D'AIDE SOCIALE a pour but de rappeler aux personnes âgées ou isolées que des services sociaux sont à leur disposition pour leur venir en aide avec discrétion, efficacité et en toutes circonstances.

Lille, le 31 décembre 1969.

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

L'Administration du BUREAU D'AIDE SOCIALE s'emploie à préparer l'année nouvelle pour offrir à chacun de vous des services toujours plus efficaces.

C'est dans cet esprit et sous cette forme que la Commission Administrative tient à concrétiser les vœux les plus sincères qu'elle formule pour vous-même et votre famille.

Ces sentiments d'amitié sont plus particulièrement destinés à ceux que la vie a douloureusement éprouvés en les séparant d'être chers.

Nos services n'ignorent pas combien la solitude est cruelle et notre désir le plus fervent est de vaincre avec vous l'isolement dont souffrent certaines personnes âgées, de leur propre volonté ou d'un manque de solidarité.

Certes, nous faisons en sorte qu'à Lille de telles situations se raréfient. Cependant la ville est grande et en l'occurrence, nous sollicitons votre aide. A cet effet, vous trouverez ci-jointe une enveloppe timbrée à l'adresse de M. le Président du BUREAU D'AIDE SOCIALE DE LILLE qui fera examiner les problèmes personnels qui vous préoccupent ou ceux d'autres personnes que vous signalerez.

Nous disposons d'une organisation sociale importante et d'un service d'information particulièrement développé. N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés.

En vous renouvelant nos meilleurs vœux pour l'année 1970, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la COMMISSION ADMINISTRATIVE :
LE PRÉSIDENT.

Logements :

Dans le domaine du logement, le BUREAU D'AIDE SOCIALE ne se limite pas à un rôle d'information. Des possibilités de logement et d'hébergement sont offertes aux personnes âgées. En cette matière, le BUREAU D'AIDE SOCIALE a voulu être le promoteur avec toutes les difficultés que comportent les diverses réalisations tant sur le plan financier que sur celui de la mise en œuvre.



Logements de la rue de Condé

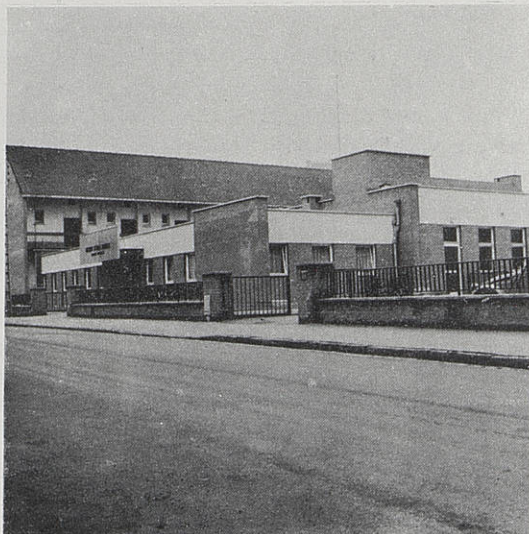


Logements de la rue Van Hende

Le principe essentiel de cette action est d'apporter aux personnes âgées des logements répondant à leurs besoins réels et comportant un complément d'équipements sociaux indispensables (restaurant, centre de soins, permanences sociales).

Le BUREAU D'AIDE SOCIALE dispose actuellement de 541 logements. Sur ce total, 182 logements possèdent les équipements propres aux logements-foyers et 282 sont reliés par téléphone et individuellement à un standard gardé jour et nuit.

La résidence des Moulins, dernière en date des réalisations du BUREAU D'AIDE SOCIALE (Juin 1969) est un ensemble de logements-foyers pour personnes âgées réalisé, après agrément de la Préfecture du Nord (arrêté du 8 mai 1969), avec l'unique concours financier de la Ville de Lille (prêt de 1.830.000 F).



Résidence des Moulins :
Entrée principale rue des Meuniers

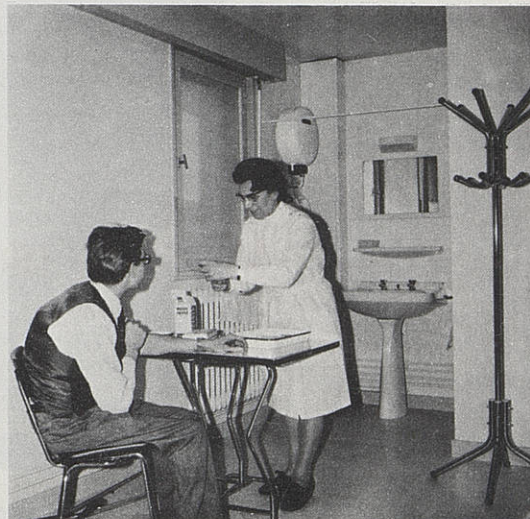


Résidence des Moulins :
Entrée rue de Bapaume

Un standard téléphonique permet aux locataires âgés (des Résidences des Moulins, de la rue Van Hende, de la rue de Condé, de communiquer entre eux. La nuit, une surveillance est assurée en vue de pourvoir aux appels d'urgence en cas de maladie ou d'accident grave.



**Le centre de soins
(vue extérieure)**



**Centre de soins
de la Résidence des Moulins**

L'infirmière animatrice est responsable de la vie sociale de la Résidence et du Service des soins qu'elle accomplit avec la collaboration d'une autre infirmière.

Chaque locataire a la possibilité d'apporter ses meubles : les éléments d'équipement assurent le confort indispensable aux personnes âgées (chauffage central, coin cuisine aménagé, salle d'eau avec W.C. individuel, antenne collective de télévision, téléphone).



**Un appartement
pour personnes âgées
de la Résidence des Moulins**

Autre forme d'animation sociale : un concours de balcons fleuris est organisé au sein des résidences et groupes formant l'Œuvre de Logement du Bureau d'Aide Sociale.

Vacances :

Dans l'esprit qui anime son action, le Bureau d'Aide sociale rejette les tendances de mise à part des problèmes du troisième âge. En fait, de nos jours, les aspirations des adolescents et des personnes du troisième âge ne sont pas tellement différentes ! La preuve nous est fournie par le succès remporté par l'opération « Vacances » dont la limitation est davantage la conséquence des possibilités budgétaires du Bureau d'Aide Sociale que des aspirations des bénéficiaires.

En 1969, 320 personnes âgées ont pu bénéficier d'un séjour de 10 jours à la mer. Ces voyages se sont déroulés dans une ambiance particulièrement vivante, enthousiaste, ainsi qu'en témoignent les cartes postales adressées aux organisateurs.

Le B.A.S. au service du " sans abri "

L'Aide Sociale en matière d'hébergement a prévu des centres agréés, destinés à recevoir des personnes en danger moral, en état de vagabondage, sortant d'établissements hospitaliers, ou de détention.

Pour cette forme d'aide sociale, le BUREAU D'AIDE SOCIALE a établi, en 1968, 334 dossiers.

Pour compléter cette aide, le BUREAU D'AIDE SOCIALE finance :

— l'hébergement des vagabonds qui ne peuvent être reclassés 1.169 bons et mandats ont été délivrés en 1968 pour une dépense totale de 5.157,70 F.

— l'hébergement permanent d'une femme seule et d'une mère abandonnée et son enfant. 98 bénéficiaires ont occasionné une dépense de 3.690 F.

Le B.A.S. au service de l'enfance et de la famille

Pendant de très nombreuses années, le BUREAU D'AIDE SOCIALE a mené une action en faveur de l'enfant sur le plan médico-social au titre de la Protection maternelle et infantile.

En 1968 :

- **10.636** enfants examinés,
- **2.594** vaccinations et analyses,
- **1.948** certificats d'allaitement,
- **6.086** primes d'assiduité.

A compter du 1^{er} janvier 1970 cette activité ne s'exercera plus que dans le cadre départemental.

La collaboration avec les services sociaux spécialisés est permanente ; elle se marque par une orientation des familles leur permettant de faire face à des événements particulièrement pénibles :

- placement des enfants en sanatorium ou en préventorium,
- éloignement des enfants en cas de mauvais traitements ou de maladie grave des parents...

Des secours spéciaux sont également attribués aux familles ayant des enfants déficients (en 1968 : 57 paiements pour 7.440 F).

Des articles de vestiaire, des trousseaux de layette, des trousseaux de vacances sont fournis aux familles les plus déshéritées.

Au titre de l'aide sociale à l'enfance, 863 dossiers ont été transmis à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.



Consultation de nourrissons,
rue Gantois

Sur le plan de l'information, un rôle très important est assuré pour permettre aux familles de faire valoir leurs droits dans les domaines les plus divers.

Cette activité revêt des formes concrètes : démarches auprès des organismes, dont les résultats sont en général positifs.

C'est particulièrement en faveur des mères abandonnées que les interventions sont les plus efficaces, notamment en ce qui concerne la procédure de plainte pour abandon de famille.

Sous des formes différentes et dans un tout autre domaine, le BUREAU D'AIDE SOCIALE établit les demandes de reconnaissance de la qualité de soutien de famille, en vue d'obtenir soit la dispense des obligations du service national, soit le versement des allocations d'aide sociale liées auxdites obligations.

151 dossiers de ce genre ont été constitués en 1968.

Le B.A.S. au service du malade

Qu'il s'agisse :

- d'établir les dossiers de demande de prise en charge ou d'allocation mensuelle,
- d'assurer la liaison avec les établissements hospitaliers de soins, de cure, de post-cure ou de repos,
- de délivrer les bons médicaux, les bons d'appareillage ou de soins spéciaux,

le BUREAU D'AIDE SOCIALE intervient dans le cadre de :

- l'aide médicale à domicile,
- l'aide médicale hospitalière,
- l'aide médicale aux tuberculeux,
- l'aide médicale aux malades mentaux.

C'est ainsi que, en 1968, 4.276 dossiers ont été établis et que le nombre de bons ou de prises en charge s'est élevé à 44 393 pour 5.505 bénéficiaires.

Au delà de sa tâche administrative, le BUREAU D'AIDE SOCIALE joint l'efficacité de son service de soins, pansements et piqûres dispensés à domicile et dans cinq centres.

Par ailleurs, au titre de l'aide locale il est prévu des secours pour les malades atteints d'une affection grave nécessitant des actes ne relevant pas de l'aide médicale (soins de toilette ou d'hygiène, suralimentation, etc.).

Le B.A.S. au service de l'infirm

Le terme d'infirm est à comprendre dans le sens le plus large puisqu'il concerne aussi bien la personne inapte au travail que celle atteinte de cécité ou d'infirmité grave ou d'invalidité permanente, ayant ou non recours à l'aide d'une tierce personne.

Il s'agit non seulement de recenser les infirmes mais également d'aider ceux démunis de ressources suffisantes ou d'encourager par des allocations spéciales ceux qui, rééduqués ou réadaptés, ont retrouvé un emploi ou une occupation rémunératrice.

1.197 dossiers instruits en 1968 marquent toute l'importance de cette forme d'aide sociale légale que complète l'action du BUREAU d'AIDE SOCIALE sous forme de secours dits renouvelables » accordés à certains grands infirmes dans l'attente des allocations de caractère obligatoire.

Aspects matériels des autres interventions du B.A.S.

Tenant compte des circonstances et des situations, le BUREAU d'AIDE SOCIALE attribue soit une aide exceptionnelle, soit une aide régulière et, selon les cas, en espèces ou en nature.

Secours exceptionnels

Il s'agit de faire face à un manque momentané de ressources résultant d'un événement familial, d'une perte d'emploi, d'un conflit de travail, d'un sinistre, d'un séjour hors foyer, etc.

Pour l'année 1968 :

— interventions en espèces : 785 paiements pour 50.665 F ;

— interventions en nature : 2.236 pièces de vestiaire, 492 colis de victuailles et, lors des événements de mai-juin 1968, 49.179 bons de denrées représentant une somme de 384.260 F (à noter que cette dépense exceptionnelle en faveur des enfants des grévistes n'a été possible que grâce à un crédit spécial accordé par la Ville de Lille).

Secours réguliers

Entre le moment où survient l'événement qui crée une situation particulière et la perception des prestations sociales qui permettent d'y faire face, une aide d'attente est accordée par le Bureau d'Aide Sociale sur les fonds locaux.

Les secours en espèces, éventuellement remboursables, se complètent par des secours en nature lesquels sont maintenus après normalisation des situations et dans le cas où les ressources demeurent inférieures à un barème d'admission.

Secours en espèces

En 1968, il a été payé 974 mandats pour un total de 118.611,55 F.

Secours en nature : 2.046 bénéficiaires.

— Pain	211.352,50 F — (248.650 kg).
— Denrées diverses	137.922,10 F.
— Combustible	247.212 F — (1.523.400 kg).
— Colis de Pentecôte et de Braderie	(4.280 colis — 59.880 articles).

Le B.A.S. et les organismes sociaux

En 1968, dans le cadre d'une liaison et d'une coordination avec les œuvres publiques, semi-publiques et privées 1.502 enquêtes ont été effectuées entraînant 6.703 démarches diverses.

Le Bureau d'Aide Sociale a prêté son concours pour la remise aux bénéficiaires du colis de Noël offert par la Ville.

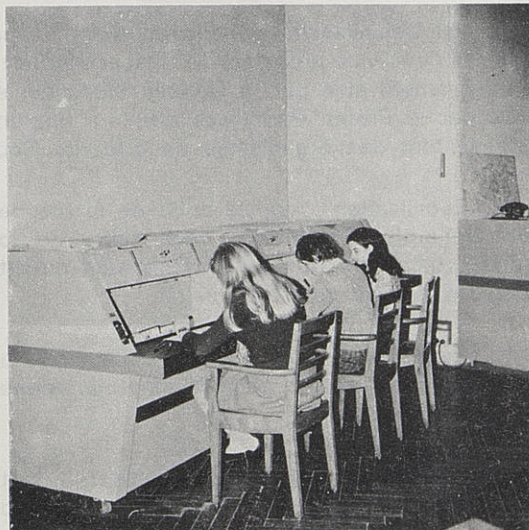
Diverses Associations ont sollicité une aide dans l'organisation de nombreuses distributions.

De multiples contacts ont été établis avec les Assistantes Sociales et les représentants d'œuvres diverses.

Dans les bureaux des rues Bourjemois, Colbert, du Faubourg des Postes et Gantois, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille assure régulièrement des permanences sociales. Le dispensaire de la rue du Faubourg des Postes abrite aussi une permanence conseillère ménagère sous la responsabilité de l'organisme précité.

La coordination avec les organismes sociaux s'effectue aussi par la tenue d'un fichier centralisateur qui permet de consigner, pour la même personne, tous les avantages attribués ou susceptibles de l'être.

Cette fiche de centralisation est la matérialisation de l'action de coordination dévolue au Bureau d'Aide Sociale.



Le fichier centralisateur

Conclusion : d'hier à demain

HIER

Le Bureau d'Aide Sociale de Lille, avant le décret du 29 novembre 1953 se dénommait « Bureau de Bienfaisance » dont la création remontait à la loi du 7 Frimaire an V.

Cet établissement public, doté de la personnalité morale, a donc **cent soixante-quatorze ans** d'existence (il est plus âgé que le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes, pour ne citer que ces institutions parmi les plus illustres).

Les archives, qui retracent, bien avant la création du Bureau de Bienfaisance, l'activité charitable puis sociale en notre ville, répondent de l'ampleur de l'action passée.

Cet héritage de huit siècles d'archives porte témoignage des problèmes auxquels furent confrontés nos ancêtres et est une mine de documentation pour l'histoire sociale.



Les archives

AUJOURD'HUI

Légitimement fier de son action passée, le Bureau d'Aide Sociale s'efforce d'adapter son action aux besoins et aux aspirations actuels.

La **Commission Administrative** a pour président de droit M. Augustin Laurent, Maire de Lille, et pour vice-président M. Oscar Hermez. Elle comprend quatre administrateurs (dont deux femmes) élus par le Conseil Municipal et quatre administrateurs (dont une femme) désignés par le Préfet. Parmi ces derniers figurent un délégué des Associations familiales et un représentant des organismes de Sécurité Sociale.

Localisation : Aux 29 et 31 de la rue des Fossés siègent les services de l'Administration Générale. Cependant, pour éviter de longs déplacements, notamment aux personnes âgées, quatre bureaux de quartier sont ouverts sur le territoire de la ville (voir page 12 les adresses de ces quatre bureaux).

Personnel : Agents d'une collectivité locale, les employés du Bureau d'Aide Sociale sont tenus au secret professionnel conformément aux dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Rôle du Bureau d'Aide Sociale : L'activité actuelle du Bureau d'Aide Sociale telle qu'elle est définie par les textes réglementaires est, comme vous venez de le lire, très vaste et intéresse l'ensemble de la population.

DEMAIN

Il paraît souhaitable pour une meilleure concentration des efforts et dans la mesure où une volonté arrêtée se dessine, de transposer dans les faits le principe constitutionnel du droit à la solidarité nationale.

Il importe de veiller à éviter une dispersion des activités particulièrement au stade des contacts humains.

Une des orientations de cette conception pourrait aboutir à faire des Bureaux d'Aide Sociale le **service social des services sociaux**.

Dans cet esprit cette Administration a un grand rôle à jouer dans le domaine de l'information du public et tout particulièrement des personnes âgées.

Mais d'ores et déjà, on peut dire que le BUREAU D'AIDE SOCIALE de Lille répond bien aux trois grandes directives qui marquent sa nécessité :

- l'information en matière d'aide sociale obligatoire et l'établissement des dossiers de demandes.
- la gestion d'activités propres à sa vocation d'établissement d'aide locale et facultative.
- enfin une action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale en liaison avec les Services publics et les institutions privées, en venant en aide ou en suppléant aux initiatives publiques ou privées défaillantes.

Pour ce faire, le BUREAU D'AIDE SOCIALE de Lille dispose des revenus de son patrimoine, d'une fraction du produit de l'impôt sur les spectacles (modification en cours), d'une partie du produit des concessions de terrains dans les cimetières, des dons et legs, de la participation du Département dans les frais d'établissement des dossiers de demandes d'aide sociale et pour le fonctionnement des consultations de nourrissons. Egalement, il bénéficie de diverses autres participations ou subventions, notamment de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Enfin — et pour une très grande part — le BUREAU D'AIDE SOCIALE reçoit l'aide financière de la Ville sous forme d'une importante subvention d'équilibre.

L'aide municipale se marque également par l'impulsion psychologique constante du Maire, Président fort attaché au rôle de cet organisme, ainsi que par une étroite collaboration des services municipaux et du Bureau d'Aide Sociale.



Une nouvelle salle de sports

Le 14 février 1970 a été inaugurée une nouvelle salle de sports située au Stade Roger Salengro, rue d'Iéna. A cette occasion M. Augustin LAURENT, Président de la Communauté Urbaine, Maire de Lille, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« En réalité, nous devons aujourd'hui inaugurer également le gymnase de la rue de Londres mais je n'ai pas voulu imposer à nos invités un déplacement supplémentaire.

« En ce jour faste, deux nouveaux gymnases viennent donc s'ajouter à l'équipement sportif de la Ville, composé, rappelons-le, de 17 terrains de sports, de 9 plateaux d'éducation physique, 2 piscines, 21 salles de sports auxquels il faut ajouter les autres installations lilloises non municipales.

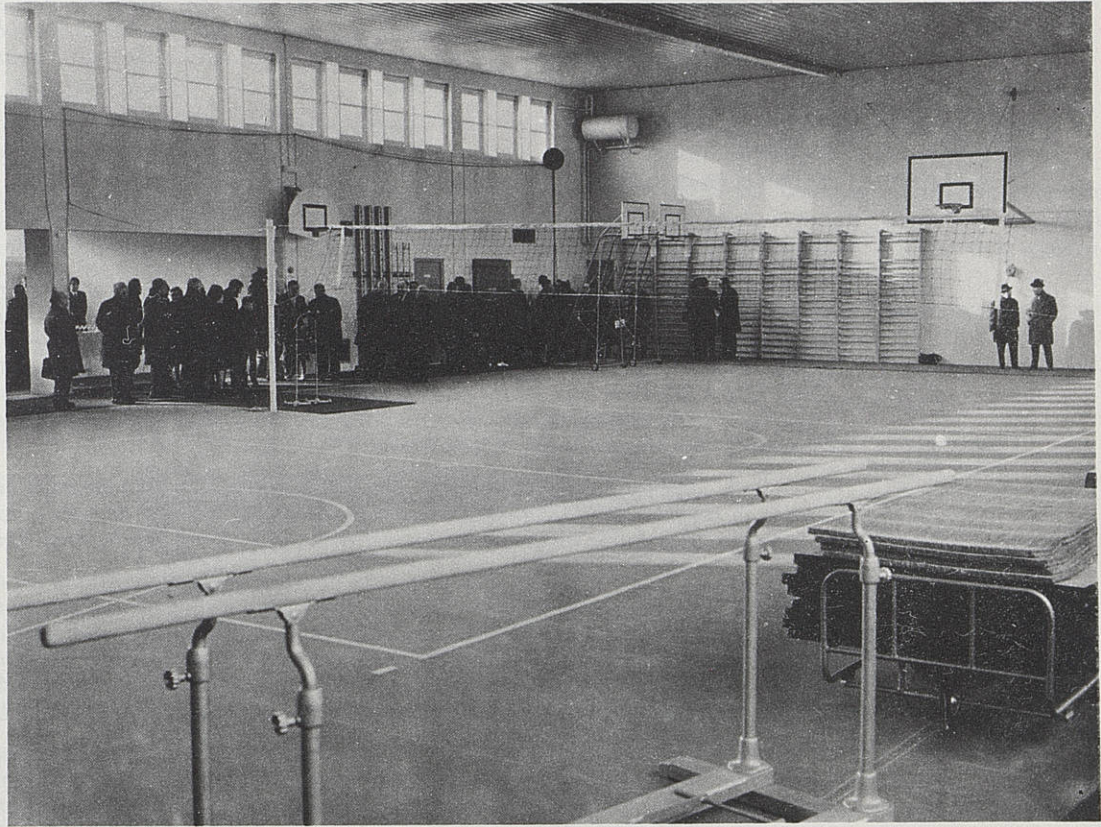
« Je dois dire que la cadence des réalisations sportives de ces 5 dernières années, nous autorise à considérer avec optimisme que nous serons bientôt en mesure de répondre à l'intérêt que montrent les Jeunes pour la culture physique et le sport, auxquels ils se donnent avec enthousiasme et passion parfois.



Le ruban est coupé par M. Augustin Laurent en présence des autorités sportives et municipales



Le discours de M. le Maire



La salle de sports

« L'école et l'équipement sportif sont rigoureusement complémentaires et le « capital santé » est un attribut essentiel de l'épanouissement de l'intelligence.

« Les facultés de force, de résistance, de vigueur physique, servent et accroissent le travail intellectuel, et l'on sait jusqu'à quel point la débilité d'un corps malingre et peu robuste peut trahir les espérances d'un esprit supérieur.

« De nos jours, fort heureusement, les programmes scolaires font une part de plus en plus large au sport, aux exercices physiques en général.



Match inaugural

« La multiplicité des aires de jeux, des terrains de sports, et des salles, à proximité des lieux d'enseignement et de travail, leur inclusion dans les nouveaux ensembles, et l'utilisation optimum d'installations existantes par une meilleure coordination de leur emploi, sont des préoccupations permanentes de notre administration.

« L'utilisation optimum, nous l'obtiendrons par le plein emploi des locaux sportifs, réservés en priorité aux écoliers et étudiants, les jours d'activité scolaire, et mis à la disposition des adultes réunis en associations, les soirées et dimanches...

« Nous souhaitons que le calendrier d'utilisation de nos équipements sportifs soit toujours plus chargé, car n'est-ce pas là la meilleure justification des sacrifices financiers consentis.

« Si, théoriquement, les équipements sportifs et de plein air, retenus dans le cadre des Plans, bénéficient d'une subvention de 50 %, et d'un prêt complémentaire à long terme de la Caisse des dépôts, du même montant, dans la pratique, le financement réel assuré par l'Etat, se monte, le plus souvent, à 20 ou 30 % de la dépense totale. Si l'on ajoute que cette dépense est frappée d'une taxe à la valeur ajoutée de 19 %, il apparaît, bien souvent, que la subvention de l'Etat ne sert qu'à payer la taxe reversée au Ministère des Finances, et que la Collectivité Locale a, à sa charge, l'ensemble du financement des opérations.

« L'augmentation constante du coût des travaux, entre le moment où l'on étudie le dossier avant son inscription au Plan et le moment où les travaux sont terminés, est également une cause importante de la faible incidence de la part de subventions dans le coût global.

« Pour remédier à cette situation, ne devrait-il pas être possible — et cela chaque fois que l'avantage économique pour la collectivité apparaît clairement — d'autoriser le préfinancement de la construction sans que le bénéfice de la subvention soit perdu. La satisfaction plus rapide des besoins existants est un élément supplémentaire qui vient doubler l'argument économique. En effet, ces réalisations préfinancées, malgré des coûts plus importants, bénéficient de prix de revient moins élevés, restent globalement plus intéressantes pour la Collectivité Locale.

« La création d'un fonds national d'équipement sportif et de plein air, bénéficiant de la garantie de l'Etat et pouvant drainer vers ces équipements des crédits disponibles chez les investisseurs institutionnels, pourrait permettre de faciliter la réalisation de l'équipement sportif des communes. Le fonds national d'équipement sportif prendrait en compte une partie de la dépense et en contrepartie recevrait la possibilité de contrôler la bonne gestion et la bonne utilisation de ces équipements.

« Il devrait notamment pouvoir faciliter la politique de réservation foncière à défaut de laquelle les équipements d'éducation physique et sportifs dans les agglomérations seront bientôt rendus impossibles.

**

« Après ces réflexions que me suggère l'événement heureux que nous célébrons aujourd'hui, il ne me reste qu'à vous dire quelques mots de nos projets immédiats dans le domaine sportif :

« — le gymnase de la rue de Londres, dont je vous parlais tout à l'heure, sera complété par un immense terrain de sports polyvalent, comprenant notamment un très beau terrain pour la pratique du football, sport préféré des Lillois.

« — quelques salles de sports, rue Gombert, stade Jean Bouin...,

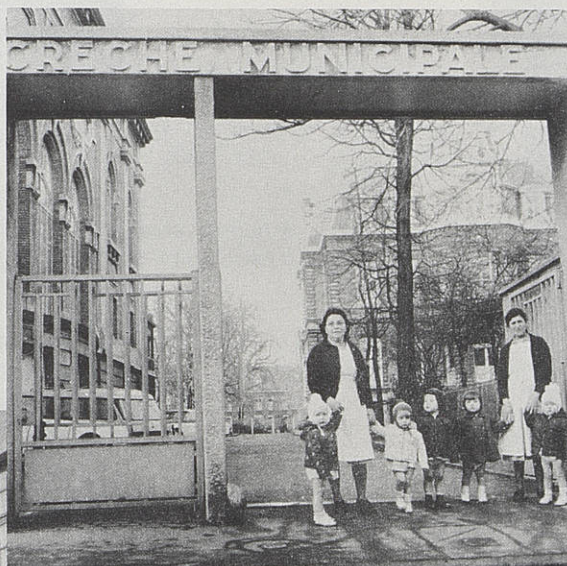
« — une piscine, rue Pierre Legrand, si les projets, toujours impérieux, de la Direction de l'Équipement ne viennent pas contrarier notre décision de prendre en charge, sur notre propre budget, ce bassin de natation du quartier de Fives,

« — enfin, vous le savez tous, notre piscine olympique de l'avenue Marx Dormoy, qui sera complétée par un grand ensemble socio-éducatif et sportif, et qui aura coûté à la Ville la somme de 1 milliard d'A.F. Précisons que cette piscine sera l'une des plus belles d'Europe ; notre grande Cité se devait de réaliser un tel équipement sportif, comme elle l'a fait précédemment dans le domaine culturel, en construisant une Bibliothèque, rue Delesalle, qui est aussi l'une des plus belles d'Europe, et qui honore notre Ville ! »

Les crèches municipales lilloises

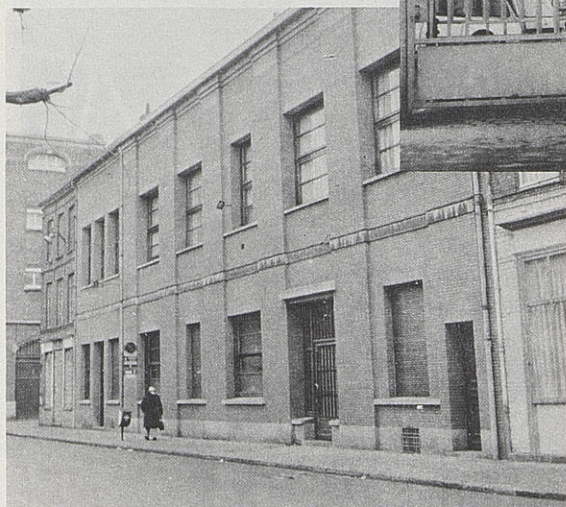
Les mamans qui travaillent peuvent confier leurs bébés aux Crèches municipales lilloises ouvertes de 6 heures à 19 heures. Chaque Crèche est dirigée par une Directrice qualifiée aidée d'une infirmière diplômée, d'aides-puéricultrices et de gardiennes. Un médecin spécialiste (pédiatre) est affecté à chaque crèche pour surveiller la santé des petits.

Les enfants sont répartis en deux groupes : les tout-petits et ceux qui marchent.



Crèche de Moulins
5, place Déliot

Crèche du boulevard de Metz

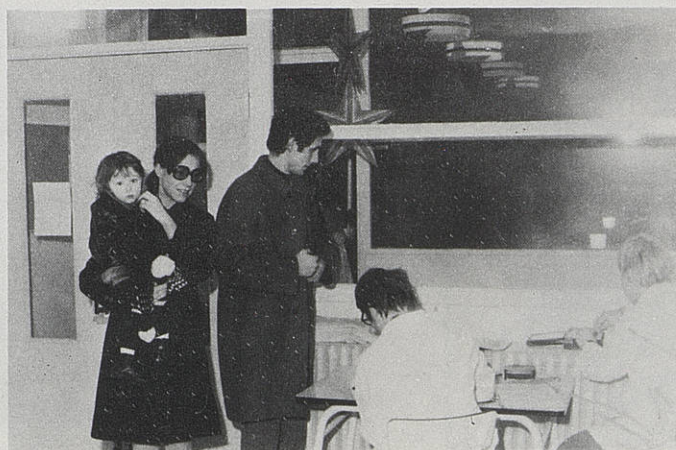


Crèche de Fives
91, rue de Lannoy



L'inscription

L'inscription se fait avec
le minimum de formalités



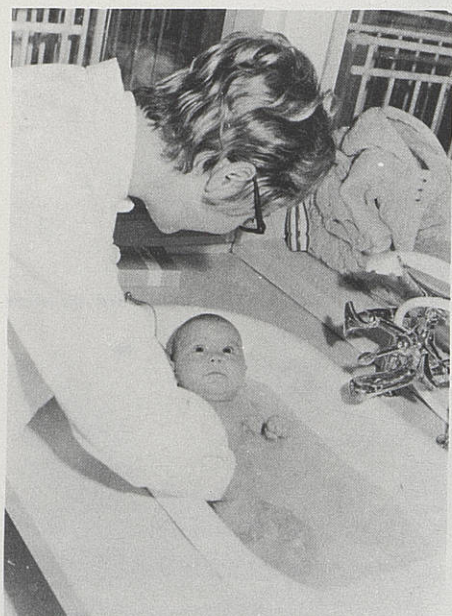
Une journée à la crèche

Le bébé est accueilli le matin par une aide-puéricultrice. →

(A son arrivée l'enfant est revêtu de sa tenue de crèche : une brassière de coton, une brassière de laine rose ou bleue, les chaussons assortis).



— Au revoir, Maman ! A ce soir !



— Tiens-moi bien !

← 9 heures et demie :
c'est l'heure du bain.



— Je ne t'en laisserai pas !

10 heures ! La faim vient et c'est, selon l'âge, le biberon →

ou le repas à la cuiller →

MENU-TYPE

Déjeuner :

Viande ou poisson
Purée pommes de terre et légumes (carottes, endives, poireaux, etc...)
Dessert : yaourt ou flan, ou compote de pommes, ou fruits

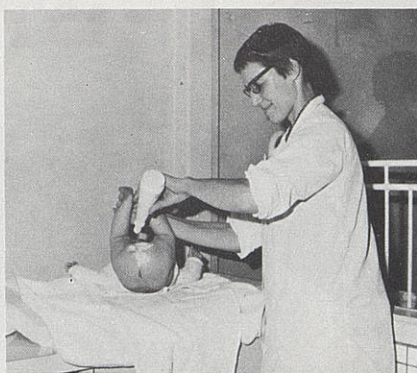
Goûter :

Quaker-oats ou tapioca au lait
Biscuits et lait



— Nous savons manger seuls !

Chaque « accident » nécessite
un brin de toilette



Nécessité oblige

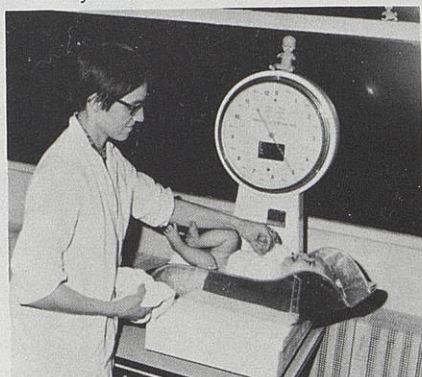
Et vient l'heure de
la sieste



— A tout à l'heure !

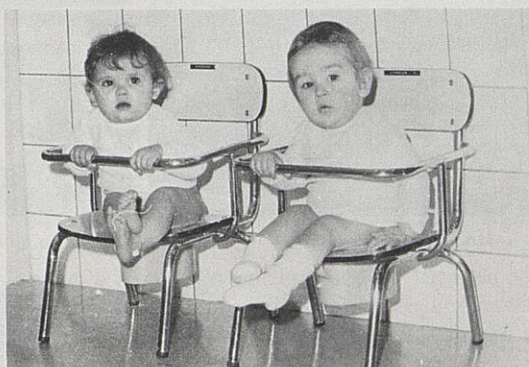
La trentaine de bébés d'une crèche est répartie en trois dortoirs avec salle de bain contiguë. Dans chaque dortoir un pèse-bébé, un parc rond peuplé d'animaux en plastique, des baby relax.

La
pesée



— Je n'aime pas beaucoup
cet engin

Repos
forcé



Les
jeux



Premiers ébats



Jeux

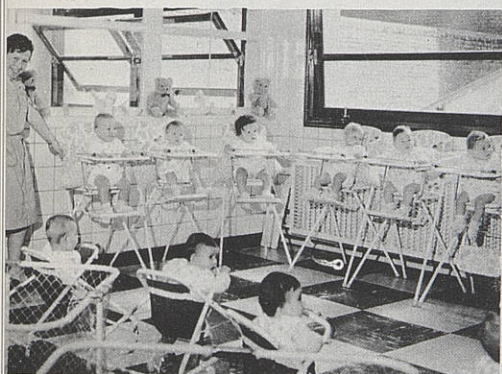


Futur champion de quilles

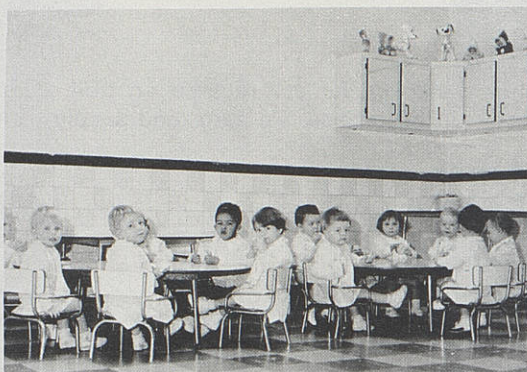




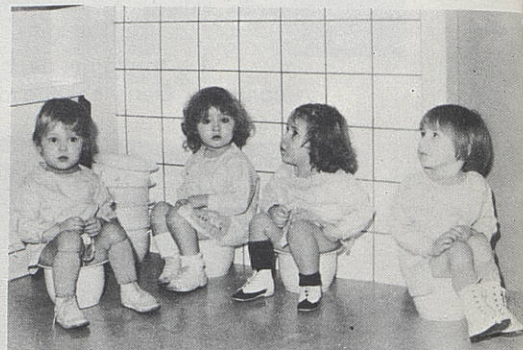
Du Parc des Sports... à la Table des Sages.



Un instant de repos.



Le goûter : — Vous en voulez aussi ?



En attendant...



— Si tous les gars du monde voulaient s'donner la main.



Le soir,
les retrouvailles,
non sans un
regard en arrière.



Un chef-d'œuvre du Musée des Beaux-Arts

La Tête de Cire



Comme la plupart des musées français, le Musée des Beaux-Arts de Lille n'est pas visité comme il le mériterait. Sans doute, les Lillois sont-ils fiers de le savoir l'un des tout premiers de France, mais connaissent-ils vraiment les richesses qui en font la valeur ? Certaines œuvres célèbres sont connues de tous, tels les fameux tableaux de Goya, mais il est d'autres œuvres capitales dont la notoriété est moindre sans que l'on puisse dire pourquoi.

Aussi sommes-nous heureux de pouvoir présenter aujourd'hui l'une des pièces essentielles de nos collections qui jouit d'une renommée exceptionnelle : c'est la fameuse **Tête de Cire** que M. Albert Châtelet commente ainsi dans les **Cent chefs-d'œuvre du Musée de Lille**, qui viennent de sortir de presse :

« Singulier destin que celui de cette œuvre d'art ! Depuis son arrivée à Lille, avec le legs de Wicar et jusqu'en 1914, sa célébrité ne fit que croître. Tout voyageur venant à Lille la voulait voir. Depuis la fin de la première guerre mondiale l'évolution est inverse : on ne s'intéresse plus à elle. Les visiteurs du Musée de Lille l'ont remplacée dans leur préférence par les deux toiles de Goya.

Au temps de sa gloire, le mystère de son origine a suscité les hypothèses les plus variées. Wicar la tenait « du temps de Raphaël », de là à la donner au Maître, il n'y avait qu'un pas. Puis l'on songea à Léonard, des érudits rappelèrent le nom du cirier florentin du XV^me siècle, Orsini Benintendi, d'aucuns pensèrent à quelque déesse lare antique, on alla même jusqu'à imaginer un moulage pris sur une morte d'une rare beauté découverte à Rome en 1485.

Les analyses les plus sérieuses vont vers des considérations autres. Au XV^me ou au XVI^me siècle, il faut préférer le XVII^me siècle. La pureté des traits de la jeune femme, l'équilibre serein du buste sont des marques que l'on peut situer plus justement dans le mouvement classique de la Rome du XVII^me siècle. Plus précisément, c'est à François Duquesnoy, le sculpteur flamand, familier de Poussin, que l'on peut songer. La jeune femme de Lille est la sœur de son chef-d'œuvre « la Sainte-Suzanne » de l'église Santa Maria di Loreto et surtout de plusieurs bustes de sa main.

Si cette attribution peut ne pas convaincre, du moins l'œuvre ne mérite pas le discrédit dans lequel elle est tombée. Sa polychromie trouble peut-être notre sensibilité contemporaine. Il convient de savoir passer outre et de découvrir la pureté des traits, l'expression rêveuse, le charme en un mot d'une œuvre exceptionnelle. »

En 1939, cette célèbre sculpture a inspiré à l'écrivain lillois Léopold Delannoy un roman policier touristique intitulé : **On a volé la Tête de Cire**. Fort heureusement, il n'en était rien ; cette œuvre avait conservé sa place au musée. Toutefois, ce roman prouve la place que cette œuvre occupait dans le cœur de nos concitoyens. Souhaitons que les visiteurs viennent nombreux la découvrir et l'admirer, avec bien d'autres chefs-d'œuvre de nos collections qui méritent que l'on s'y arrête.

Au Musée des Beaux-Arts

Comment voir un tableau

« On peut entrer ? », oui, cette question nous l'avons entendue. Vous vous l'êtes peut-être posée devant la façade sévère du Palais des Beaux-Arts. Mais le Musée des Beaux-Arts n'est pas un coffre-fort, un palais réservé à une minorité : il vous est ouvert, les œuvres d'art y sont exposées pour tous, sans exception.

« Oui, mais moi, l'art, je n'y comprends rien ». Cela aussi nous l'entendons souvent. « Et le chinois, disait Picasso, vous le comprenez ? Non, eh bien, l'art c'est comme le Chinois, cela s'apprend ». Vous pouvez vous aussi l'apprendre, le comprendre et l'aimer peu à peu.

Non pas dans les livres, mais en venant regarder les œuvres elles-mêmes. Pour aider ceux qui ne savaient



Heures d'ouverture des Musées

Le Musée des Beaux-Arts est ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures.

L'hospice Comtesse est ouvert les jeudi, samedi et dimanche aux mêmes heures (ouvert comme le Musée des Beaux-Arts pendant les expositions).

Entrée : 1,00 F (valable pour les deux Musées),
gratuit les jeudi et samedi après-midi,
gratuit pour les enfants de moins de
14 ans et pour Les amis des Musées.

pas, ceux qui craignaient de ne pas savoir et ceux qui tout simplement n'osaient pas venir, les Amis des Musées ont organisé au mois de janvier une visite intitulée : « Comment voir un tableau ». Plus de 180 personnes sont venues et ont dit combien cette visite les avait aidées, leur avait ouvert les yeux, les avait intéressées.

Afin de permettre à d'autres, à tous ceux qui voudront essayer de comprendre, de ne pas se sentir perdus dans le musée, cette visite sera reprise au mois d'octobre prochain. Elle sera suivie de beaucoup d'autres. Les conférenciers des Amis des Musées vous aideront à pénétrer peu à peu dans le monde de l'art : ils vous feront découvrir le portrait, le paysage, la lumière ; les différentes écoles, les Primitifs, les Flamands, les Français du XV^{me} au XX^{me} siècle ; les maîtres : Goya, Rubens, Frans Hals, Delacroix, Courbet, etc...

Jusqu'à présent, les visites ont eu lieu le samedi après-midi à 15 heures et le dimanche matin à 10 heures 30, mais il n'est pas impossible d'envisager un autre horaire si le besoin s'en fait sentir. Le choix des thèmes pourra, lui aussi, répondre aux désirs qui auront été exprimés. C'est pourquoi toute remarque et toute suggestion seront accueillies avec reconnaissance et intérêt (adresser la correspondance à Monsieur le Conservateur des Musées de Lille, Palais des Beaux-Arts, Place de la République à Lille). Toutes les précisions utiles pour participer à ces visites, ouvertes à tous, paraîtront dans la presse en temps voulu.

Cent Chefs-d'œuvre du Musée de Lille

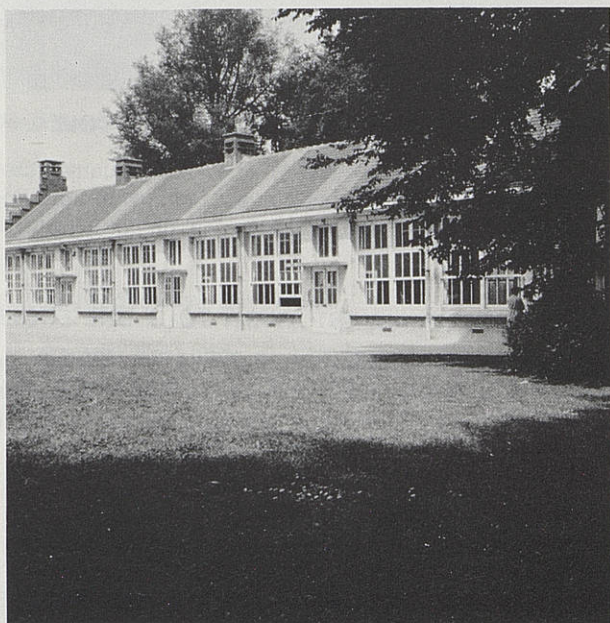
Cet ouvrage, préfacé par M. Augustin Laurent, Maire de Lille, Président de la Communauté Urbaine, comprend un historique du Musée et la reproduction de cent chefs-d'œuvre du Musée (dont 25 en couleurs) commentés par M. Albert Châtelet, ancien conservateur du Musée, professeur à l'Université de Strasbourg. En vente au Musée.



L'école de plein air Désiré Verhaeghe

Une école pas comme les autres

Une œuvre sociale peu connue



Le bâtiment

MAIS QU'EST-CE QU'UNE ECOLE DE PLEIN AIR ?

- Quels enfants accueille-t-elle ?
- Comment les enfants s'y rendent-ils ?
- Quel enseignement et quels soins y reçoivent-ils ?

Quels sont les résultats obtenus ?

Pour trouver réponse à ces questions, suivons une élève, CAROLE M., âgée de 8 ans :

Ouverte depuis 1932, l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, l'une des premières du genre, accueille chaque année 200 élèves déficients physiques des écoles publiques de la Ville de Lille.

Les locaux sont répartis dans un parc de plus de deux hectares, à l'angle du boulevard des Défenseurs et de la rue Armand Carrel, à proximité du Jardin des Plantes.

Une galerie aux larges baies relie différents locaux : salles de classe, salles de sieste, restaurant, cabinet médical, douches, etc...



La galerie

CAROLE FREQUENTE L'ECOLE DE PLEIN AIR. POURQUOI ?

Carole ne « poussait pas », n'avait pas d'appétit. Aussi le Médecin de la Santé Scolaire lui a conseillé un séjour d'un an à l'Ecole de Plein Air.

Carole n'est pas malade, mais son état de santé nécessite une surveillance médicale sérieuse et continue, des soins particuliers (rayons ultraviolets, douches, sieste...) une alimentation saine et équilibrée.

Certains de ses camarades ont également un retard de poids et de taille. D'autres sont lymphatiques, souffrent de légers troubles cardiaques, ont de l'asthme, sont fréquemment enrhumés, sont atteints d'états allergiques divers, etc...

(Il ne faut pas confondre les classes de Plein Air réservées aux déficients physiques et les classes de perfectionnement qui accueillent des déficients intellectuels).



Carole est présentée au Directeur en vue de son admission



Le car

Le travail scolaire est sérieux et réclame un effort réel. L'effectif relativement faible permet aux maîtres de donner à chaque élève un enseignement « sur mesure ».

COMMENT CAROLE SE REND-ELLE A L'ECOLE ?

Entre 8 h et 8 h 30 et entre 17 et 17 h 30, quatre autocars assurent le transport des élèves. Les arrêts sont déterminés de façon qu'aucun élève n'ait un long trajet à parcourir à pied.

L'ECOLE DE PLEIN AIR EST AVANT TOUT UNE ECOLE

Carole, élève du Cours Élémentaire 2^{me} année, est placée dans la classe qui correspond à son niveau. Elle suit le même programme que les camarades qu'elle a quittés et qu'elle retrouvera l'année suivante.

La classe



QUELS SOINS REÇOIT CAROLE POUR RETROUVER UNE MEILLEURE SANTE ?

Le service médical

Chaque élève est examiné lors de son admission et plusieurs fois au cours de l'année par le Médecin attaché à l'établissement et par divers spécialistes : orthopédiste, ophtalmologiste, oto-rhino-laryngologiste...

Une infirmière assure un service permanent.



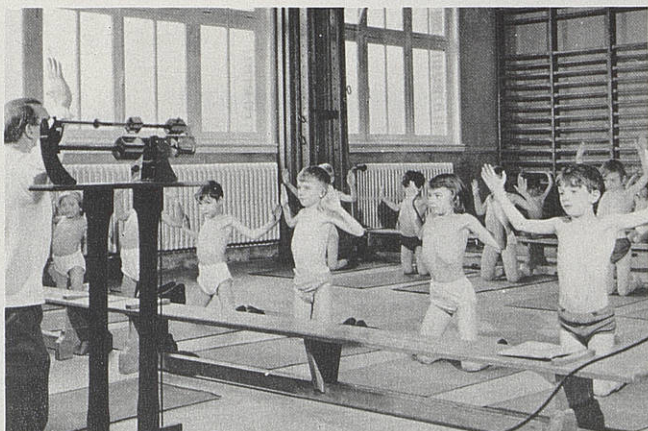
Surveillance médicale sérieuse et continue

La rééducation physique

Comme beaucoup de ses camarades, Carole se tient mal. Elle risque une déformation de la colonne vertébrale.

Aussi suit-elle régulièrement les leçons de gymnastique corrective données par un professeur qualifié.

La rééducation physique



L'alimentation

Dans une atmosphère familiale, Carole et ses compagnes mangent de fort bon appétit des plats équilibrés, variés et bien présentés. La maîtresse lui apprend à manger de tout, à se servir elle-même.



La salle à manger

EXEMPLE DE MENU

Petit déjeuner :

Lait, beurre, gruyère, pomme

Déjeuner :

Crudités variées (carottes, chou rouge, laitue...)

Rôti de bœuf, haricots verts

Petit-suisse

Lait, eau minérale

Goûter :

Lait écrémé, beurre, jambon

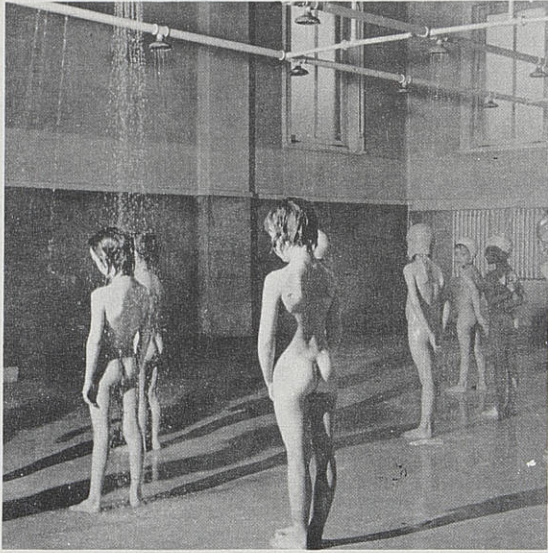
Confiture, orange

La sieste :

Après une matinée bien remplie consacrée aux exercices scolaires, après un bon repas, Carole a, de 13 à 14 heures, un sommeil réparateur indispensable à sa santé.

La sieste





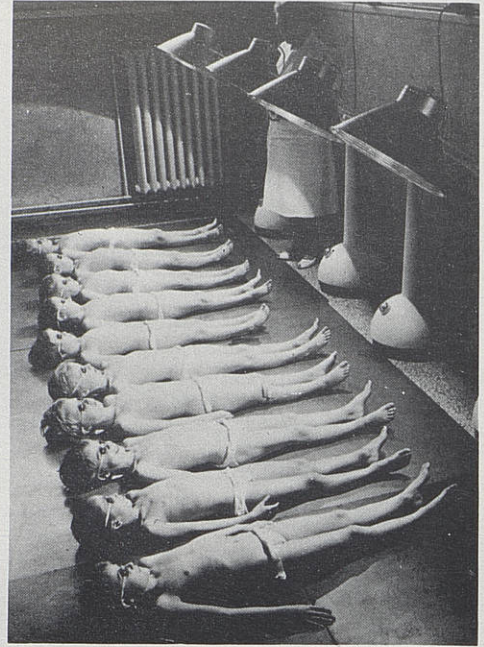
La douche

LA DOUCHE

La douche quotidienne a une action tonifiante : elle active la circulation, elle calme les nerveux. Les élèves acquièrent de bonnes habitudes d'hygiène ; ils apprennent à se laver seuls.

LES RAYONS ULTRA-VIOLETS

Au cours de l'hiver, les élèves bénéficient de vingt séances de rayons ultra-violets. Ces rayons remplacent le soleil, ils fixent le calcium et aident à la formation des os.



Les rayons

APRES UN SEJOUR D'UN AN A L'ECOLE DE PLEIN AIR, CAROLE EST-ELLE EN MEILLEURE SANTE ?

Grâce aux soins reçus et au régime particulier de l'Ecole de Plein Air, Carole reprend du poids.

Elle est plus calme, elle est moins sujette aux rhumes, elle a un sommeil de meilleure qualité.

Etant en bonne santé, elle est plus apte à accomplir un travail scolaire.

Quelques mois après son retour dans son école d'origine, Carole écrit à sa maîtresse :

« je suis 3^{me} sur 37, je suis en bonne santé, maïan est très contente... j'aimerais revenir à l'Ecole de Plein Air, c'est bien dommage que nous ne pouvons y aller qu'une seule année ».

L'ECOLE DE PLEIN AIR JOUE UN ROLE SOCIAL IMPORTANT

Parents ! votre enfant est peut-être de santé délicate. Si le médecin de la santé scolaire ou votre médecin lui conseille un séjour à l'Ecole de Plein Air, vous savez qu'il y retrouvera la santé tout en ayant une scolarité normale.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès du Directeur de l'école :

Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Boulevard des Défenseurs

Tél. 53.19.71, poste 284

La cour de l'Ecole.



QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS,
VOS GOUTS ET VOTRE BUDGET

CHOISISSEZ

**votre prochaine voiture
dans la gamme Peugeot**

204
6 cv

304
7 cv

404
9 cv

504
10 cv

Exposition, essais :

S. I. A. N.

PEUGEOT

32 à 50, boulevard Carnot - LILLE - Tél. 55.57.90

VILLE DE LILLE



en construction Avenue Marx Dormoy

pour son financement :

souscrivez aux
EMPRUNTS
"Villes de France"

8⁵⁰
8%
%

Les souscriptions sont reçues à la Trésorerie Générale du Nord,
dans les Trésoreries Principales, les Recettes-perceptions et Perceptions de Lille
ainsi qu'aux guichets de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lille.